

Les employés et employées du personnel scolaire du SEFPO obtiennent un mandat de grève — Les collèges de l’Ontario proposent une médiation et un arbitrage des différends

Les résultats sont maintenant connus : 76 % des professeurs, professeures, instructeurs, instructrices, conseillers, conseillères et bibliothécaires à temps plein et à charge partielle ont voté à 79 % en faveur d’une grève.

Une grève, quelle qu’elle soit, est inutile. Le Conseil des employeurs des collèges (CEC) a proposé la médiation et l’arbitrage des différends, un processus que le syndicat reconnaît comme une méthode couramment utilisée pour résoudre les conflits.

L’équipe de négociation des CAAT-A du SEFPO maintient plus de 200 revendications, ce qui entraînerait une augmentation annuelle des coûts pour les collèges atteignant près d’un milliard de dollars.

Le CEC a proposé de recourir à la médiation/l’arbitrage avec l’équipe de négociation des CAAT-A. Ce mécanisme permettrait de résoudre les différends sans perturber l’apprentissage des étudiants et étudiantes. Lors de la dernière ronde de négociations, l’équipe de négociation des CAAT-A du SEFPO avait reconnu que la médiation/l’arbitrage était la meilleure solution pour parvenir à une entente mutuellement bénéfique, tout en évitant de placer la population étudiante au cœur du conflit.

« L’arbitrage de différends contraignant a souvent été utilisé par le passé pour résoudre les conflits de travail lorsque les négociations n’ont pas abouti. Il s’agit du moyen le plus fréquent de régler les différends dans le secteur postsecondaire, au point qu’il est inscrit dans plusieurs conventions collectives. » ([JP Hornick, Président du SEFPO et ancien président du conseil d’administration de l’équipe de négociation des CAAT-A, mars 2022](#), [traduction libre])

« Les collèges ne souhaitent pas que les étudiants, les étudiantes, les employés et les employées subissent les conséquences de la réticence de l’équipe de négociation des CAAT-A à trouver un accord à la table des négociations », a déclaré Graham Lloyd, chef de la direction du CEC. « La médiation suivie d’un arbitrage des différends offre une solution gagnant-gagnant pour les deux parties, et surtout pour la population étudiante. Ce processus permet de poursuivre les discussions sur des points communs tout en faisant appel à une tierce partie neutre pour faciliter un accord. Nous ne comprenons pas pourquoi l’équipe de négociation des CAAT-A rejette cette proposition. La population étudiante et le système collégial n’ont pas besoin d’une grève pour résoudre ces différends. Les étudiants et étudiantes ne méritent pas que leur semestre soit perturbé par des demandes que l’équipe de négociation du syndicat sait irréalisables pour le CEC. »

Le CEC a proposé des mesures novatrices en réponse aux recommandations du rapport du groupe de travail Flaherty sur la charge de travail. Celles-ci incluent la prise en compte des modes de prestation dans la formule de répartition de la charge de travail, l'augmentation du temps accordé à la préparation et à l'évaluation pour les professeurs et professeures, ainsi que des dispositions pour la rémunération des heures supplémentaires des conseillers, des conseillères et des bibliothécaires.

Nous exhortons l'équipe de négociation des CAAT-A à ne pas compromettre l'apprentissage des étudiants et des étudiantes. Il est dans l'intérêt de tous et toutes de parvenir à un accord sans recourir à la grève et d'engager les parties dans une procédure de médiation/d'arbitrage des différends.

Concluons cette convention collective sans une grève inutile.